



Par et pour  
les collectivités

EN ATTENDANT LA RENTREE • 20 juillet 2015

## L'AGENCE FRANCE LOCALE EN 2 MINUTES ET 7 PICTOS

Avant la trêve estivale, vous êtes invités à découvrir la nouvelle vidéo de présentation de l'Agence France Locale ainsi qu'une infographie résumant l'adhésion à l'Agence. Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute question et vous souhaitons un très bel été !

1. [\(Re\)lire le dernier communiqué de presse de l'Agence France Locale](#)
2. [Vidéo : l'Agence en 2 minutes](#)



3. [Infographie : l'adhésion à l'Agence en 7 pictos](#)

**ADHÉRER À L'AGENCE FRANCE LOCALE :  
MODE D'EMPLOI**

1. La collectivité fait une demande d'adhésion
2. L'Agence France Locale valide son adhésion après avoir calculé sa note financière
3. Le montant de l'apport en capital initial (ACI) est calculé automatiquement
4. La collectivité délibère en conseil
5. Elle verse son ACI (ou le premier tiers si elle a choisi le paiement en trois fois)
6. Elle signe l'acte d'adhésion au pacte d'actionnaires
7. Elle devient membre et peut effectuer des demandes de prêts



Par et pour  
les collectivités

## À PROPOS DU GROUPE AGENCE FRANCE LOCALE

- Créé par et pour les collectivités, le Groupe Agence France Locale est une structure nouvelle en France, inspirée des agences de financement des collectivités locales présentes en Europe du Nord.
- Il est constitué de l'Agence France Locale (établissement de crédit spécialisé agréé le 22 décembre 2014 par l'ACPR) et de sa société-mère, la Société Territoriale, dont l'actionnariat est exclusivement composé de collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.
- Il rassemble ces collectivités autour d'un unique objectif : financer leurs investissements sans intermédiaire, en toutes circonstances et à des conditions optimales.
- Il lève des fonds sur le marché obligataire et propose ensuite des financements à ses membres sous forme de prêts classiques.

**[www.agence-france-locale.fr](http://www.agence-france-locale.fr)**